

Message du 7 janvier 2011

Objet : Cartographie des emplois d'encadrement des services déconcentrés - Incidences sur le mouvement des IJS et leur PFR

Importance : Haute

Message aux membres du SEJS

" Vous pouvez compter sur le bureau national du SEJS si le bureau national peut aussi compter sur vous " (Philippe CHAUSSIER, secrétaire général du SEJS, lors de la clôture de la dernière assemblée générale, du 2 octobre 2010)

Bonjour,

- Les circulaires annuelles de la DRH relatives au mouvement des personnels indiquent que *"tout poste est susceptible de devenir vacant"*, donc chacun peut postuler partout ... à condition de savoir où il y a des postes susceptibles d'être occupés par des personnels de son corps d'appartenance et si les fonctions proposées correspondent à ses souhaits professionnels ...

- La prime de fonction et de résultats (PFR) doit se mettre en place pour les IJS, IASS et attachés en 2011. **Sans vision précise des différentes fonctions** dans les services, des responsabilités et des charges qu'elles induisent, **il ne sera pas possible de définir correctement la part F (fonction) de cette PFR.**

Or, comme elle l'a reconnu elle-même (cf. CR de la CAP du 26 mai 2010 diffusée à tous les collègues), la DRH est fort démunie sur ces sujets ...

Voilà les raisons principales pour lesquelles l'assemblée générale du SEJS a mandaté son bureau national (BN) pour procéder à une enquête auprès des collègues afin de disposer des informations nécessaires, ce qui a été fait, le 30 juin dernier.

Malheureusement, malgré plusieurs relances, le taux de réponse à cette enquête demeure trop faible pour permettre une exploitation.

La question est de savoir si les membres du SEJS veulent donner à son BN les moyens de les défendre correctement (d'où la citation en début de message).

Vu l'importance des enjeux, le BN du 4 janvier a néanmoins décidé de ne pas abandonner le projet et de faire une ultime tentative d'enquête sur ce sujet, en l'allégeant au maximum.

Concrètement, le premier objectif est de mettre sur le site du SEJS, par service (DRJSCS, DDCS, DDCSPP) dès la fin de l'exploitation de l'enquête, le nombre, le positionnement et le champ professionnel des postes et fonctions susceptibles d'être occupés par des collègues, charge ensuite à chacun de se renseigner plus précisément auprès du service ou des collègues locaux concernés, s'il est intéressé.

Le second objectif est de donner les moyens au SEJS d'argumenter auprès de la DRH, voire du SGG, pour une prise en compte correcte des différentes fonctions exercées dans la part F de la PFR.

Les conditions suivantes de cette ultime tentative d'enquête ont été ainsi définies :

- **Seul le tableau (joint) de répartition des emplois de responsabilité du service est à renseigner** (il a été encore allégé, légèrement). C'est au collègue membre du SEJS du service de le faire (ou à l'un d'entre eux, à définir localement, s'il y en a plusieurs).
- Ce tableau renseigné, accompagné si possible de l'organigramme actuel du service, est à **renvoyer par courriel, dans un délai de 15 jours** après réception, **au membre du BN (ou du CN) chargé de l'exploitation pour la région** considérée (cf. liste infra) **et au permanent du SEJS (Michel CHAUVEAU)**. Au delà de ce délai, charge à ce membre du BN d'effectuer les relances nécessaires.
- **Les collègues ayant déjà renvoyé ce tableau correctement renseigné** dans l'enquête du 30 juin 2010 **ne sont plus concernés**. Il s'agit des services déconcentrés suivants :
DDCS (par n° de département) : 29, 37, 38, 42, 44, 49, 50, 62, 71, 74, 76, 84, 93 ;
DDCSPP (par n° de département) : 04, 07, 16, 23, 43, 73, 79 ; et des DRJSCS (par n° de département chef lieu de région) : 31, 44, 63, 67, 69.
- Pour les départements ou région sans IJS, ou sans IJS syndiqué, le membre du BN chargé de l'exploitation du questionnaire devra trouver un contact local pour obtenir les renseignements demandés (en liaison avec le délégué régional, s'il y en a un).

Répartition de la collecte et de l'exploitation des données par région :

Alsace	:	Brigitte ASTIER-CHAMINADE
Aquitaine	:	Fabien MARTHA
Auvergne	:	Florence GIRAUD
Bourgogne	:	Philippe CHAUSSIER
Bretagne	:	Emmanuel COQUAND
Centre	:	Jean-Marie BONNET
Champagne-Ardenne	:	Edwige BAKKAUS
Corse	:	Isabelle BECU-SALAÛN
Franche-Comté	:	Fabienne DEGUILHEM
Ile-de-France	:	Michel CHAUVEAU
Languedoc-Roussillon	:	Fabien MARTHA
Limousin	:	Emmanuel COQUAND
Lorraine	:	Pierre-Yves BOIFFIN
Midi-Pyrénées	:	Fabienne DEGUILHEM
Nord-Pas-de-Calais	:	Max PINSON
Basse Normandie	:	Max PINSON
Haute-Normandie	:	Isabelle BECU-SALAÛN (en liaison avec Jeanne VO HUU LE)
Pays-de-la-Loire	:	Philippe BERTRAND (en liaison avec Xavier GABILLAUD)

Picardie : Philippe BERTRAND (en liaison avec Eric LEDOS)
Poitou-Charentes : Edwige BAKKAUS (en liaison avec Sébastien DARTAI)
P-A-C-A : Brigitte ASTIER-CHAMINADE (en liaison avec Gildo CARUSO)
Rhône-Alpes : Florence GIRAUD (en liaison avec Pierre-Yves HOULIER)
DOM-TOM : Michel CHAUVEAU

Malgré la charge de travail accrue pour tous depuis plusieurs mois il est fondamental pour notre action syndicale collective que les collègues consacrent de nouveau un peu de temps à ce questionnaire.

Je te remercie par avance pour ton aide.

Pour le Bureau National du SEJS

Michel CHAUVEAU

Secrétaire National chargé de la
Vie Syndicale et de la Communication

Permanent du
SYNDICAT de l'ENCADREMENT
de la JEUNESSE et des SPORTS
(SEJS) - UNSA-éducation
46, av. Mme d'Houdetot
95600 EAUBONNE

Téléphone : 06 24 14 15 19

Courriel : michel.chauveau@jeunesse-sports.gouv.fr